



BAC PROFESSIONNEL

Conduite de Productions horticoles

Productions florales, légumières, fruitières — Pépinière
(BAC PRO – CPH)

En alternance

Durée

2 à 3 ans
1855 h sur trois années de formation :
525h en 1ère année (classe de seconde)
665 h en 2ème année (classe de 1ère)
665 h en 3ème année (classe de terminale)

Dates

Septembre - juin

Horaires

8h30-12h00 & 13h30-17h00

Lieu

Campus Provence-Ventoux
Unité Formation Apprentissage
310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Mode de financement et tarif

Nous contacter.

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat sur notre site internet.

Le travail et les métiers

Le ou la titulaire d'un baccalauréat professionnel peut exercer ses fonctions en tant qu'ouvrier/ouvrière hautement qualifié(e) ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles.

Le ou la titulaire de l'emploi est amené(e) à réaliser les opérations de conduite d'un ou plusieurs ateliers horticoles en prenant en compte les objectifs de production et de respect de l'environnement.

Il ou elle prépare et organise les chantiers en répartissant et en coordonnant les tâches et les responsabilités au sein d'une équipe de travail.

Il ou elle met en place les productions et veille aux bonnes conditions de leur développement.

Débouchés

- installation comme horticulteur avec accès aux avantages des jeunes agriculteurs (prêts bonifiés, dotation)
- salarié au sein d'une entreprise horticole
- chef d'équipe (après quelques années d'expérience)

Poursuite d'études

- en BTSA
- en Certificat de Spécialisation

Les objectifs pédagogiques – « Être capable de ... »

- Raisonner des choix techniques en prenant en compte les ressources naturelles.
- Organiser le travail du chantier horticole
- Animer une équipe de travail
- Assurer les opérations techniques sur les végétaux
- Intervenir sur les conditions de croissance et de développement du végétal.
- Effectuer les opérations d'entretien des matériels, des équipements et installation.

Le public concerné et modes de financement

Public jeune de 16 à 29 ans révolus.

Mode de financement : Contrat d'apprentissage.

Les prérequis

Rentrée possible dès 15 ans si la scolarité a été suivie jusqu'en 3ème générale.

Accès en classe de seconde : après la classe de 3ème.

Accès en classe de 1ère : être titulaire du CAPA ou BPA de la spécialité et satisfaire aux tests de positionnement, ou si titulaire niveau IV toutes spécialités confondues.

Être reconnu apte par la médecine du travail.

Conditions d'admission

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise habilitée.

Les demandes d'admission ne se font pas par l'établissement d'origine (collège ou lycée) mais directement par le candidat qui prend contact avec l'UFA qui lui adressera un dossier de candidature.

Contact : Nathalie PASSARD 0490608090
nathalie.passard@educagri.fr

Contenu de la formation

Modules généraux

MG1 : Mobiliser des éléments d'une culture humaniste pour se situer et s'impliquer dans son environnement social et culturel.

MG2 Langue et culture étrangères anglais

MG3 Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives, artistiques et d'entretien de soi.

MG4 Culture scientifique et technologique.

Modules professionnels

MP1 Organisation d'un chantier horticoles

MP2 Animation d'une équipe de travail

MP3 Ressources naturelles communes et choix techniques

MP4 Conduite de processus de productions horticoles.

Modalités Pédagogiques

Modalité utilisée : alternance présentiel /entreprise.

Cours magistral ; travail de groupe ; cours pratiques ; Mise en place de chantier école ; CACES ; SST.

Evaluations

50 % en contrôle continu en cours de formation

50 % en épreuves terminales.

Validation de la formation

Le candidat se verra attribuer un diplôme du Ministère de l'agriculture de niveau 4 (Fiche RNCP n° 31694).



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr